

Consignes de sécurité

HOMOLOGATION DE L'APPAREIL ET CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES CE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

La société Nubert electronic GmbH déclare par la présente que ce produit est conforme aux directives 2014/53/UE et 2011/65/UE (RoHS), à condition qu'il soit installé et utilisé conformément aux instructions du fabricant. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse Internet suivante : www.nubert.de/en/declaration-of-conformity

- Le numéro de série imprimé sur le haut-parleur ne doit pas être modifié. Il fait partie intégrante de l'autorisation d'utilisation. Si le haut-parleur a été réparé ou modifié par des ateliers non agréés par Nubert ou par un tiers, il perdra automatiquement son autorisation d'exploitation.
- Seuls des accessoires et des appareils conformes à toutes les prescriptions légales et bénéficiant des autorisations de mises en service peuvent être connectés.
- Le haut-parleur ne doit être utilisé que pour les applications mentionnées dans le paragraphe « Utilisation conforme à la destination »

UTILISATION CONFORME À LA DESTINATION

Cette enceinte est exclusivement destinée à reproduire le son dans des pièces sèches. Ne l'utiliser que selon la manière décrite dans ce mode d'emploi. Toute autre utilisation (application particulièrement importante pour la sécurité ou à des fins médicales, installation à l'extérieur comme pour les produits spécialement certifiés IP) est considérée comme non conforme et peut entraîner des dommages matériels, voire corporels. Nubert electronic GmbH décline toute responsabilité concernant les dommages résultant d'une utilisation non conforme.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant le branchement et la mise en service de l'appareil, il faudra prendre connaissance du mode d'emploi dans son intégrité, et plus particulièrement les consignes de sécurité. Pour votre sécurité personnelle, respecter impérativement tous les Attentions et consignes de sécurité figurant dans ce mode d'emploi ainsi que sur le haut-parleur. Aucuns travaux ne doivent être effectués par l'utilisateur sur le haut-parleur en dehors des manipulations décrites. Conserver ce document de manière à pouvoir le consulter à tout moment. Un original qui devra être remis également à son nouveau possesseur, éventuel.

EXPLICATION DES SYMBOLES

Les symboles suivants peuvent apparaître dans les instructions ou sur le produit :



Le symbole triangulaire avec point d'exclamation (sans indication supplémentaire) signale des remarques importantes concernant la mise en service, l'utilisation et l'entretien de l'appareil.

Le terme **Attention !** à côté du symbole triangulaire indique un risque modéré. Le non-respect de cet Attention peut entraîner des dommages matériels.

Le terme **Danger !** à côté du symbole triangulaire indique un risque élevé. Le non-respect de cet Attention peut entraîner des blessures graves voire mortelles.



Ce symbole indique que vous devez lire et respecter le mode d'emploi ainsi que les consignes de sécurité et d'Attention pour l'utilisation de l'appareil.



Ce symbole (triangle avec un éclair) avertit de la présence de tensions dangereuses à l'intérieur du boîtier et des risques de choc électrique.



Les appareils portant ce symbole doivent être utilisés uniquement en intérieur, dans un environnement sec.



Ce symbole indique que l'appareil correspond à la classe de protection électrique II et ne nécessite donc pas de mise à la terre.



Les appareils et batteries portant le symbole de la poubelle barrée ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Veuillez également respecter les consignes de mise au rebut ci-après.

INDICATIONS GÉNÉRALES



Ne jamais utiliser le haut-parleur sans surveillance !



Risque d'asphyxie !

Ne jamais laisser jamais des enfants sans surveillance utiliser le haut-parleur, la télécommande ou bien jouer avec l'emballage ! Car les enfants risquent de se coincer dans le film d'emballage et de s'étouffer. Veillez à ce que les enfants ne puissent pas retirer les petites pièces des appareils ! Ces pièces, ainsi que la pile de la télécommande par exemple, pourraient être avalées et provoquer un étouffement.

En cas d'ingestion d'un objet quelconque, prière de contacter rapidement un médecin !



Attention!

Pour éviter tout risque de dommage matériel, il est interdit à l'utilisateur d'ouvrir le haut-parleur. Il ne contient aucune pièce pouvant être entretenue par l'utilisateur. L'entretien et les réparations doivent être effectués uniquement par du personnel qualifié et autorisé par Nubert. En cas de besoin, veuillez contacter directement Nubert electronic GmbH (info@nubert.de) !

**Attention!**

Si le haut-parleur est utilisé alors qu'il est endommagé, d'autres défauts peuvent survenir. Si l'une des situations suivantes se présente, le haut-parleur doit être immédiatement mis hors service. Veuillez contacter sans délai Nubert electronic GmbH (info@nubert.de) :

- Le haut-parleur a été endommagé ou est tombé.
- Des objets ou corps étrangers sont entrés dans l'appareil.
- Le haut-parleur dégage une odeur de brûlé, produit de la fumée ou émet des bruits inhabituels.

**Risque de blessures ou de dommages !**

Pour déplacer le haut-parleur, le faire avec la prudence nécessaire pour éviter toute blessure ou d'autres dommages !

**N'utiliser que les accessoires recommandés par Nubert !**

INSTRUCTIONS D'INSTALLATION
**Risque de blessures ou de dommages !**

Lorsque vous déplacez le haut-parleur, faites-le avec la précaution nécessaire afin d'éviter toute blessure ou tout dommage.

**Attention !**

Un emplacement instable est susceptible d'endommager le haut-parleur !

- Placer le haut-parleur uniquement sur une surface plane et stable en vérifiant qu'il ne puisse être déséquilibré !
- Veillez également à ce qu'aucune traction involontaire ne puisse s'exercer sur les câbles afin d'éviter de renverser du haut-parleur ou d'endommager les prises électriques !
- Veiller à maintenir éloignées du haut-parleur les fortes vibrations mécaniques !

**Attention !**

Une accumulation excessive de chaleur à l'intérieur de l'appareil peut réduire sa durée de vie ou provoquer un incendie.

- Ne couvrez jamais l'arrière de l'enceinte ! Assurez-vous qu'il y a un dégagement d'au moins 10 cm et une circulation d'air suffisante à l'arrière !
- Ne placez pas l'enceinte et la télécommande à proximité de sources de chaleur telles que des radiateurs ou des poêles !
- N'exposez pas l'enceinte et la télécommande à la lumière directe du soleil.
- Ne placez jamais de bougies allumées ou d'autres sources de feu ouvert similaires sur l'enceinte !

**Risque d'explosion !**

Une installation dans des endroits inappropriés pourrait provoquer une ou plusieurs explosions. Ne pas utiliser le haut-parleur :

- dans des environnements inflammables ou explosifs !
- à des températures extrêmement basses ou élevées !
- à proximité de sources de gaz ou de vapeurs inflammables !
- à proximité d'émissions de poussière importante !
- à proximité de matériaux facilement inflammables !

**Risque de décharge électrique !**

L'enceinte est alimentée par la courant du secteur. Au niveau de certains contacts, elle subit une tension supérieure à 35 V AC ou DC. Elle ne dispose d'aucune protection spéciale contre l'infiltration de liquides ou d'objets, c-à-d. à l'intérieur du système. Il pré-existe donc un risque de décharge électrique qui pourrait entraîner la mort.

- Ne jamais manipuler le haut-parleur avec des mains humides !
- N'utiliser le haut-parleur que dans un endroit sec !
- Ne pas utiliser à l'extérieur ou dans des pièces humides !
- Le haut-parleur doit être protégé contre tous liquides, y compris contre les gouttes et les éclaboussures.
- Ne pas placer de récipients contenant des liquides (comme par ex. des pots de fleurs) sur le haut-parleur ni à sa proximité immédiate !
- Si l'enceinte devait être déplacée depuis un environnement froid vers une pièce chaude, de la condensation pourrait se former à l'intérieur de l'appareil. Dans ce cas attendre au minimum 6 heures avant l'allumage, jusqu'à ce qu'elle ait atteint la température ambiante et qu'elle soit complètement asséchée !
- ne pas utiliser le haut-parleur lors de variations rapides de la température ambiante !
- aucun objet ou corps étranger ne doit être inséré dans l'enceinte.
- Si le haut-parleur devait être entré en contact avec des liquides ou que des objets aient pénétré à l'intérieur, débrancher immédiatement la prise de courant du secteur et contacter Nubert electronic GmbH (info@nubert.de) !

**Risque de blessures ou de dommages !**

Ceci concerne les haut-parleurs avec pas de vis fileté sur le dessous du coffret :

Les pas de vis filetés sur la face inférieure du boîtier ne doivent être utilisés que pour le montage des pieds de l'enceinte en question ! Ils ne sont pas conçus pour supporter une force de traction et ne doivent donc pas être utilisées comme support à quelque crochet ou à tout autre dispositif, afin d'y suspendre l'enceinte. La chute d'une enceinte pourrait provoquer des blessures graves et des dommages.

INSTRUCTIONS D'INSTALLATION
**Instructions générales de branchement**

Assurez-vous que tous les raccordements ont été effectués correctement et que toutes les fiches sont bien enfoncées dans les prises avant de brancher le haut-parleur sur le secteur !

- Pour les connexions, utilisez uniquement les câbles ou les connecteurs prévus à cet effet ! Dans le cas contraire, des dommages ou des dysfonctionnements pourraient survenir.
- Si vous voulez débrancher les connexions du haut-parleur, tirez toujours sur la fiche, jamais sur le câble !
- Veillez à ce que toutes les fiches soient bien connectées aux prises !
- Utilisez uniquement les câbles recommandés par Nubert.
- Même chose pour les accessoires correspondants !

Instructions pour l'élimination



FR

**ÉLÉMENTS D'EMBALLAGE
À SÉPARER ET À DÉPOSER
DANS LE BAC DE TRI**



ÉLIMINATION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Information selon la loi sur les appareils électriques et électroniques (code de l'environnement art. R543-172 à R543-175)

Les détenteurs de DEEE doivent les faire collecter séparément des déchets municipaux non triés.

Signification du symbole de la poubelle barrée



Les appareils et batteries, le plus souvent marqués du symbole de la poubelle barrée, ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères, et donc devront l'être séparément.

Piles et accumulateurs ainsi que lampes

Vous avez des piles et des accumulateurs usagés qui ne sont pas enfermés dans les déchets.

Les lampes qui ne sont pas enfermées dans le conteneur ainsi que les lampes qui peuvent être retirées du conteneur sans être détruites.

Les piles et accumulateurs qui peuvent en être retirés doivent, avant leur remise à un point de collecte de l'ancien appareil sans le détruire. Si les déchets font l'objet d'une préparation en vue d'une réutilisation avec la participation d'un organisme les piles et accumulateurs ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Les piles, les accumulateurs et les lampes ne doivent pas être retirés.

L'effacement des données personnelles

Sur certains appareils peuvent figurer des mentions sur l'identité des personnes. Prière de bien vouloir considérer, dans un intérêt personnel que chaque possesseur intermédiaire, ou bien son dernier utilisateur, engagera sa responsabilité vis-à-vis de l'effacement complet de ces-dites informations sur la personne, c-à-d. avant la remise en déchetterie des appareils à faire recycler.

Comment rendre ses appareils usagers aux acteurs agréés

Les distributeurs d'appareils électriques et électroniques sont tenus de reprendre gratuitement les appareils usagés conformément au dispositif légal appliqué au niveau national toujours selon la directive DEEE. Cette obligation se présente comme suit :

- Chacun dispose de la possibilité de déposer les appareils chez tout vendeur ayant une surface de vente d'au moins 400 m², même si l'achat n'avait pas effectué chez lui. En effet, le vendeur a l'obligation de reprendre l'appareil gratuitement et sans obligation d'achat d'un nouvel appareil.
- Ces dispositions s'appliquent également dans le cas de la distribution par internet, donc disposant des moyens de communication à distance (p. ex. commerçants en ligne), étant entendu que ce sont les surfaces de stockage et d'expédition (DEEE), qui font référence, quant à la surface visée par le textes en vigueur.